

«Address1»  
«Address2»  
«Address3»  
«Address4»  
«Address5»

**Nordea 1, SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 31442**

## AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous informons les actionnaires de Nordea 1, SICAV (la « Société ») que la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le **23 avril 2020, à 10 heures CET**, au siège social de la Société (l'« Assemblée »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Remise des rapports du Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration », chaque membre étant nommé individuellement « Administrateur ») et du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 (le « Réviseur d'entreprises ») ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 ;
3. Distribution de dividendes ;
4. Affectation du résultat net ;
5. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises relative à l'exercice de leur mandat pour l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2019 ;
6. Nomination des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé de la Société ;
7. Approbation des émoluments des Administrateurs ;
8. Divers.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour peuvent être adoptées sans quorum, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée. Chaque action est assortie d'un vote. Les fractions d'actions ne sont assorties d'aucun droit de vote. Les exigences de majorité applicables à l'Assemblée seront fixées en fonction du nombre d'actions émises et en circulation à minuit, 5 (cinq) jours avant la date de l'Assemblée.

Pour voter à l'Assemblée, les actionnaires peuvent assister personnellement à l'Assemblée, sur justification de leur identité et sous réserve d'avoir informé la Société par écrit, pour des raisons d'organisation, de leur intention d'assister à l'Assemblée au plus tard le **20 avril 2020, à 17 heures CET** (par courrier postal à l'adresse Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 2786 5010). L'Assemblée générale se tiendra en langue anglaise.

Les actionnaires qui sont dans l'incapacité d'assister personnellement à l'Assemblée peuvent avoir recours à une procuration. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société. Les actionnaires n'assistant pas en personne à l'Assemblée générale sont invités à envoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé afin qu'il soit reçu au plus tard le **20 avril 2020, à 17 heures CET** (par courrier postal à l'adresse Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 2786 5010).

Sur ordre du Conseil d'administration

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2020

**Nordea 1, SICAV**  
562, rue de Neudorf  
P.O. Box 782  
L-2017 Luxembourg  
Tel + 352 43 39 50 – 1  
Fax + 352 43 39 48  
nordeafunds@nordea.lu  
[www.nordea.lu](http://www.nordea.lu)

Page 1 sur 1